

sorier de la Cité une somme de \$5.00, laquelle ne sera remboursée qu'aux personnes qui auront fait et déposé leurs soumissions conformément au présent avis.

L'on pourra prendre communication des plans au Bureau dudit ingénieur surintendant des égouts, où tous renseignements désirés pourront être obtenus.

La plus basse ni aucune autre des soumissions ne sera nécessairement acceptée.

Les soumissions seront ouvertes en présence des intéressés, par le Bureau des Commissaires, siégeant en assemblée, dans sa salle de délibération, à l'hôtel de Ville, à midi, mardi, le 20 août 1912.

Par ordre du Bureau des Commissaires,

L. N. SENECAI,

Secrétaire.

Bureau des Commissaires,
Hôtel de Ville,
Montréal, 6 août 1912.



RUE BYER.

Prolongement et établissement des lignes homologuées, à une largeur de 66 pieds, sur la rue Boyer, de la ligne nord du lot No. 488-167 à la ligne sud de la rue du Rosaire, dans le quartier St. Denis de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique, en la chambre No. 31, au Palais de Justice de cette Cité, mardi, le troisième jour de septembre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan du quartier St. Denis de ladite Cité soit modifié en y prolongeant et établissant des lignes homologuées, à une largeur de 66 pieds, sur la rue Boyer, de la ligne nord du lot No. 488-167 à la ligne sud de la rue du Rosaire, le tout tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal

Hôtel-de-Ville,
Montréal, 5 août 1912.



Rue Notre-Dame

(COTE NORD)

Etablissement d'une ligne homologuée, à une largeur de soixante pieds, sur le côté nord de la rue Notre-Dame, entre la rue Fulford et l'avenue Atwater, dans le quartier Ste-Cunégonde de la Cité de Montréal.

AVIS PUBLIC.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que la Cité de Montréal, par ses conseils et procureurs soussignés, présentera une requête à la Cour Supérieure du District de Montréal, dans la Province de Québec, siégeant comme division de pratique en la chambre No. 31, au palais de Justice de cette Cité, mardi le troisième jour de septembre prochain, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, pour demander que le plan général de ladite Cité soit modifié en y établissant une ligne homologuée sur le côté nord de la rue Notre-Dame, à une largeur de soixante pieds, entre la rue Fulford et l'avenue Atwater, dans le quartier Ste-Cunégonde, le tout tel qu'indiqué sur le plan qui sera produit avec ladite requête.

ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Procureurs de la Cité de Montréal.

Hôtel de Ville,
Montréal, 8 août 1912.

sur, of a sum of \$5.00, which will be reimbursed only to the persons having made and deposited their tender, in accordance with the present notice.

Plans may be examined, and all the required information may be obtained in the office of the Engineer Superintendent of Sewers.

The lowest or any tender will not necessarily be accepted.

The tenders will be opened in presence of the interested parties by the Board of Commissioners in meeting assembled, in their board room, at the City Hall, at noon, Tuesday, August 20th 1912.

By order of the Board of Commissioners,

L. N. SENECAI,

Secretary.

Office of the Board of Commissioners,
City Hall,
Montreal, August 6th, 1912.



BOYER STREET.

Extension and placing of the homologated lines of Boyer street, at a width of 66 feet, from the north line of lot No. 488-167 to the south line of Rosaire street, in St. Denis Ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal, will, by and through their undersigned Attorneys and Counsel, present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division in room No. 31, at the Court House of this City, on Tuesday, the 3rd day of September next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the plan of St. Denis Ward of the said City be modified by extending and placing thereon homologated lines of Boyer street, at a width of 66 feet, from the north line of lot No. 488-167 to the south line of Rosaire street, the whole as indicated on the plan to be filed with said petition.

ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal

City Hall,
Montreal, August 5th 1912.



Notre Dame St.

(NORTH SIDE)

Placing of an homologated line, at a width of sixty feet, on the north side of Notre-Dame Street, between Fulford street and Atwater avenue, in the Ste. Cunégonde Ward of the City of Montreal.

PUBLIC NOTICE.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the City of Montreal, by and through their undersigned Attorneys and Counsel, will present to the Superior Court for the District of Montreal, in the Province of Quebec, sitting as practice division in room No. 31, at the Court House of this City, on Tuesday, the third day of September next, at half past ten o'clock in the forenoon or as soon as Counsel can be heard, a petition asking that the general plan of the said City of Montreal be modified by placing thereon an homologated line on Notre-Dame street (north side), at a width of sixty feet, between Fulford street and Atwater Avenue, in the St. Cunégonde Ward, the whole as indicated on the plan to be filed with said petition.

ARCHAMBAULT, LAVALLEE,
DAMPHOUSSE, JARRY & BUTLER,
Attorneys for the City of Montreal

City Hall,
Montreal, August 8th 1912.